



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N° 11 :

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA
CHAMBRE DES METIERS ET DE
L'ARTISANAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 Juin 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Guillaume ALEXANDRE (à Françoise COSSECQ), Benjamin DUGERS (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

DOSSIER N° 11 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDEPARTEMENTALE, DELEGATION GIRONDE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de la Gironde (CMAI33) contribue au développement économique des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ainsi qu'au développement des territoires, en réalisant des actions d'animation, de formation et d'accompagnement en faveur du secteur de l'artisanat.

Depuis 2016 et dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement économique, la ville propose un accompagnement des artisans pour répondre à certaines problématiques identifiées avec le concours de la CMAI33.

La ville et la CMAi33 formalisent ainsi leurs engagements réciproques par la signature d'une convention de partenariat structurée autour de trois axes, dont certains évoluent pour faire face aux impacts de la crise du Covid19 :

- **La formation et l'accompagnement des artisans dans leur stratégie de développement numérique et d'adaptation aux nouvelles formes de consommation distancées:** trois ateliers collectifs et six permanences de suivis individuels organisés au sein de l'espace dédié à l'entrepreneuriat de la ville « L'Etape ».
- **Le suivi des mutations foncières et le maintien des artisans en « ville dense » :**
 - o Mise à jour du diagnostic cartographié des fonciers artisanaux stratégiques (2018).
 - o Participation de la CMAi33 au projet d'extension de la Zone d'Activités Godard sur la thématique des entreprises artisanales à fort engagement RSE
 - o Intégration de la Ville du Bouscat comme « commune test » dans le développement d'un POC* Intelligence Artificielle sur un outil d'aide à l'implantation des artisans menés par la CMA dans le cadre d'un AMI IA piloté par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) et la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).
- **La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans le cadre de la crise du Covid19 :** Compte tenu de la situation exceptionnelle que traverse le monde économique, il a été décidé d'adjoindre une action de prévention des difficultés destinée à l'ensemble des entreprises du Bouscat. Un atelier d'information collective sur les différentes procédures individuelles (conciliation, mandat ad hoc...) et collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire) sera mis en place dès le mois de septembre, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde et avec le concours des avocats du Barreau de Bordeaux. Les entreprises pourront par la suite accéder à un accompagnement individuel de conseillers des chambres consulaires (CMA / CCI).

L'évaluation positive des actions réalisées, la qualité des relations partenariales ainsi que les nouveaux enjeux de collaboration issus de la crise sanitaire conduisent à proposer le renouvellement de cette convention arrivée à son terme au mois de mars. Le coût pour l'année 2020 est estimé à 6500€ répartis comme suit : 3900€ à la charge de la CMAI33 et 2600€ à la charge de la commune.

**POC : Proof Of Concept - Preuve de concept*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 11.

Fait et délibéré le 23 Juin 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. 27

